

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération n°2
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Philippe OBISSIER
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET Arrivée après la délibération n°2
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
12 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHANAZ	T HUSSON Yves	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Sandrine RAMEL
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	

¹ Sorti de la salle pour le vote des délibérations n° 3 à 8, liées au Compte Financier Unique

25 communes présentes

Absents excusés :

Annie MOULIN (TRESSERVE)
Marie-Claire BARBIER (CHINDRIEUX)
Jean-Claude CROZE (BRISON-SAINT-INNOCENT)
Esther POTIN (AIX-LES-BAINS)
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (AIX-LES-BAINS)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2025
Exécutoire le : 27 MAI 2025
Publiée / Notifiée le : 27 MAI 2025
Visée le : 27 MAI 2025

FINANCES
Budget Eau potable
AP/CP039 – Forage de Chautagne – Révision n°2

Monsieur le Président rappelle l'importance de la nappe de Chautagne, classée nappe stratégique au niveau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les collectivités voisines (Grand Annecy, Rumilly Terres de Savoie, Bugey Sud et Grand Chambéry) sollicitent Grand Lac pour participer aux réflexions de dimensionnement du puit et des conduites associées en vue de sécuriser et substituer leurs propres ressources, impactées par les évolutions climatiques.

Parallèlement à ces études, des investigations complémentaires sont nécessaires pour obtenir l'arrêté préfectoral définissant le périmètre de protection.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices, cette opération est pilotée par AP/CP.

Le montant de l'Autorisation de Programme est fixé à 300 000 € HT au regard des études de dimensionnement à venir.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard de l'ajustement du calendrier de réalisation. Le montant de l'AP reste inchangé à 300 000 € HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du 28 janvier 2028 portant révision n°1 de l'AP/CP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération Forage de Chautagne.

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTE



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 54
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.22 : Budget Eau potable - AP/CP039 - Forage de Chautagne - Révision n.2

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : d5487 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250521-d5487-DE

Date de décision : 21/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

APCP039-Forage de Chautagne

Révision 2

Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP039 - Forage de Chautagne	
Budget :	EAU POTABLE	
Imputation analytique :	17-6AP	
Montant initial de l'opération :	300 000,00 euros	
Révision 1	300 000,00 euros	
Révision 2	300 000,00 euros	HT

DEPENSES	Voté	Proposé
Dépenses programmées 2024	400,00	400,00
Dépenses programmées 2025	120 000,00	128 200,00
Dépenses programmées 2026	179 600,00	171 400,00
TOTAL	300 000,00	300 000,00

FINANCEMENTS prévus :	Proposé
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	300 000,00
TOTAL	300 000,00